

CONSEILS JURIDIQUES A L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

Un programme de services gratuits

En collaboration avec l'Association canadienne des technologues en radiation médicale et votre courtier, BMS Canada Services de Risques Limitée., Gowling WLG (Canada) LLP, l'un des plus importants cabinets juridiques nationaux du Canada, offre avec plaisir des conseils juridiques sommaires gratuits à tous les technologues en radiation qui adhèrent au programme d'assurance responsabilité professionnelle.

Afin que les membres puissent profiter d'excellents services de défense juridique dans les cas où ils font l'objet d'une réclamation ou d'une plainte, l'ACTRM et BMS ont engagé Gowling WLG à titre de fournisseur exclusif de services juridiques en ce qui a trait aux demandes formulées dans le cadre du programme d'assurance responsabilité professionnelle.

Les membres peuvent ainsi profiter de ces services pour clarifier des questions touchant à :

- La protection de la vie privée et la confidentialité;
- Les conflits d'intérêts;
- Les réponses à des demandes de renseignements provenant de tiers;
- Les requêtes provenant de votre organisme de réglementation;
- Les réponses à des assignations à comparaître;
- L'inconduite professionnelle;
- Les obligations morales; et
- Les obligations professionnelles.

Si vous avez une question liée à votre pratique et que vous adhérez au programme d'assurance responsabilité professionnelle, veuillez composer le numéro de téléphone. Il vous faudra alors laisser un message détaillé; soyez donc prêts à fournir l'information suivante :

- Votre nom, numéro de téléphone et adresse
- Votre numéro de police
- Un résumé de votre situation

Si vous appelez à partir de la Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario ou du Québec, un professionnel de Gowling WLG communiquera avec vous dès que possible. Si vous appelez d'une autre province ou d'un territoire, Gowling WLG prendra les mesures nécessaires afin de transférer votre information à un avocat œuvrant dans votre province ou territoire.

L'avocat auquel vous parlerez vous fournira des conseils juridiques gratuitement et confidentiellement en vue de vous

aider à éviter ou à diminuer la probabilité d'une réclamation ou d'une plainte. La durée des consultations téléphoniques est fixée à une limite de 30 minutes par demande. Il se peut que l'avocat juge nécessaire d'examiner les questions et la jurisprudence en cause et de vous rappeler par la suite. Les conseils dépendront de l'exactitude et de l'exhaustivité des renseignements que vous aurez fournis. Dans certains cas, il se peut que l'on vous demande de communiquer directement avec BMS, s'il est jugé que votre situation déclenche effectivement la couverture offerte aux termes de votre police. Le cas échéant, on pourra nommer un conseiller juridique qui agira en votre nom. Si vous avez reçu une plainte officielle ou qu'une réclamation judiciaire vous a été signifiée, veuillez communiquer directement avec BMS.

Au sujet de Gowling WLG (Canada) LLP

Étant l'un des plus importants cabinets juridiques nationaux du Canada, Gowling WLG représente depuis longtemps des professionnels de la santé dans le cadre de diverses affaires portant sur la responsabilité professionnelle. Les professionnels de Gowling WLG qui fournissent des services aux membres de l'ACTRM possèdent une expérience considérable dans le contexte médico-légal, y compris dans la défense de professionnels quant à des litiges découlant de traitements et de soins médicaux; la représentation de professionnels dans le cadre de procédures devant les organismes de réglementation professionnelle provinciaux, ainsi que la prestation de conseils aux clients quant à d'autres questions administratives et réglementaires afférentes au droit de la santé.

Gowling WLG (Canada) LLP

Suite 2600 160 rue Elgin

Ottawa, ON K1P 1C3

www.gowlingwlg.com

**Sans frais pour les membres de
l'ACTRM: 1-855-783-8834**



GOWLING WLG